



Le Recteur,  
Chancelier des universités de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école  
s/c  
Mesdames et Messieurs les IEN

Nancy, le 29 février 2016

### Objet : Organisation des stages de remise à niveau -session printemps 2016

affaire suivie par  
Martine MAGUIN

Téléphone  
03 83 93 56 20  
Fax  
03.83.93.56.55  
Mél.

ne.maguin@ac-nancy-metz.fr

4 rue d'Auxonne  
CS 74222  
54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00  
et 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique  
Standard  
03.83.93.56.00  
jusqu'à 17h30

Pour venir en aide aux élèves qui rencontrent des difficultés en français et en mathématiques, les stages de remise à niveau sont reconduits non seulement dans les secteurs prioritaires mais **dans tous les lieux défavorisés**. Si les stages sont destinés prioritairement aux **élèves de CM1 et CM2**, il est aussi tout à fait possible d'initier des stages qui apporteront un complément d'aide en lecture, écriture, mathématiques **pour des enfants de CP voire de CE1**.

Ces stages constituent une opportunité pour les élèves et méritent l'adhésion des enseignants et des familles.

Les stages se dérouleront :

- **pendant les vacances de printemps :**

du lundi 4 avril au vendredi 8 avril 2016 et du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2016

- **la première semaine des vacances d'été :**

du mercredi 6 juillet au mardi 12 juillet 2016 inclus (fin des cours le mardi 5 juillet 2016 au soir)

- **la dernière semaine des vacances d'été :**

du mercredi 24 août au mardi 30 août 2016 inclus (prérentrée enseignants le mercredi 31 août et rentrée élèves le jeudi 1er septembre 2016).

Plusieurs écoles pourront se regrouper sous la coordination de l'Inspecteur de la circonscription.

L'objectif est d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés par un travail de remise à niveau. Par groupe de six élèves, il leur sera proposé un module de 3 heures par jour sur 5 jours pour chaque semaine de la session de printemps et de même pour la session d'été.

En cas de nécessité, petits effectifs, vous devrez procéder pour une même école au regroupement des élèves dans un même dispositif.

Le service est gratuit pour les parents dont l'accord sera préalablement recueilli.

**Repérage des élèves :**

Ces stages doivent s'articuler, dans toute la mesure du possible, avec les actions mises en place au sein de l'école. Il importe que les enseignants disposent d'un maximum d'informations concernant les difficultés des élèves pris en charge.

**Modalités organisationnelles :**

Vous prendrez l'attache du maire ou du président de la communauté de communes ou du syndicat intercommunal scolaire pour arrêter le lieu d'implantation des stages.

Comme les années passées, la mise en place de ce dispositif s'appuiera sur des enseignants du premier degré (de préférence, mais pas exclusivement du groupe scolaire concerné) volontaires et rémunérés par les services académiques en heures supplémentaires effectives. Les enseignants remplaçants et les enseignants sur poste spécifique peuvent également participer à l'encadrement.

Il vous appartient de recenser les enseignants volontaires. Si le nombre de volontaires dépasse vos besoins, vous en informerez l'IEN de la circonscription en précisant si la personne est prête à se déplacer pour encadrer un stage sur un autre lieu. Il ne sera versé aucune indemnité de déplacement pour les enseignants encadrant les stages de remise à niveau.

Afin d'organiser au mieux ces stages pour les vacances de printemps, je vous remercie de compléter le document joint.

**• Calendrier :**

- retour du document à l'IEN pour **le vendredi 11 mars 2016**
- validation IEN impérativement pour **le mardi 15 mars 2016**, retour à l'école pour la mise en application et copie D.S.D.E.N – 2 DOS III.

Pour le Recteur et par délégation,  
le Directeur académique des services de  
l'éducation nationale,  
Directeur des services départementaux de  
l'éducation nationale  
de Meurthe et Moselle



Jean-Luc STRUGAREK